

F.R.I.
B
BLOC N
M 4

Instructions de feu
(Commandant Desmeilles) AS
Le 8 Mai 1944

Le chef du département de l'ORVE aux chefs d'arrondissement.

Les récentes instructions étant venues modifier les directives anciennes, je vous prie de trouver ici le tableau de ce que vous avez à faire dans vos circonscriptions respectives. Ce tableau représente un minimum à accomplir et ne vous enlève pas la possibilité d'agir sur votre initiative pourvu que vous ayez fait ce qui vous est demandé ici.

1°/ Chemins de fer (Plan vert) -

Je vous rappelle que l'entièré liberté vous est laissée pour le choix des points de coupure des voies, pour la composition des équipes et l'organisation des questions de détail. Mais vous devez assurer, dès l'audition du message spécial que vous connaissez déjà, l'interruption totale du trafic pour une durée de 15 jours. Dès maintenant, vos équipes doivent être constituées, orientées sur le travail à faire, pourvues par priorité des armes et explosifs nécessaires et formées de vos meilleurs éléments. Les chefs de ces équipes doivent déjà connaître le message et savoir qu'il constitue pour eux un ordre et non un avertissement. Vous-mêmes n'auriez rien que le jour "J" n'est pas celui du débarquement, mais celui où passe le "plan vert".

2°/ Lutte anti-chars ou Panzer (Plan Tortue) -

vous trouverez en annexe le tableau des emplacements des armes anti-chars du département. Vous remarquerez qu'il ne s'agit plus d'interdire l'entrée du département aux chars, mais au contraire la sortie. Cette nouvelle conception a amené à établir les armes sur les lisières Est, Nord et Ouest, de sorte que le centre et le sud n'ont plus à s'en occuper. Jusqu'ici les opérations Tortue sont déclenchées automatiquement par le message n° 4 que vous avez reçu, qui est donc un ordre.

3°/ Opérations de parachutage (B.O.A.) -

A une date indéterminée, ce département et probablement lui seul, deviendra le grand centre de réception des armes pour la région. C'est au plus tard, le jour du débarquement et probablement un peu plus tôt, que débuteront les opérations de parachutage. La mission m'est spécialement confiée d'assurer la protection des équipes de réception, d'où l'ordre que vous avez déjà reçu, de constituer des groupements de 50 hommes au moins (il faudrait davantage) pour remplir cette mission. Ces hommes, je le sais, auront un armement insuffisant et une tâche difficile : il importe que vous choisissez des chefs d'équipe de grande valeur, énergiques et ayant déjà fait la guerre. Ils auront à résoudre des problèmes de sécurité, de tour de garde, de ravitaillement, de combat, etc.. Ils ne seront pas sous les ordres des chefs de terrain B.O.A. mais devront seulement travailler en collaboration avec eux. C'est une chose importante et à ne pas oublier. Rappelez-vous aussi qu'un assez grand nombre de vos hommes travaillent depuis longtemps avec le B.O.A. et que celui-ci va essayer de les conserver : veillez donc à ce que les mêmes hommes ne soient pas comptés à la fois par le B.O.A. et par vous.

Je vous donne en annexe la liste des villages dans la région desquels devront se faire les rassemblements de vos hommes. Considérez ces villages comme autant de points de ralliement pour les isolés, les inoccupés et ceux qui auront du quitter les zones trop dangereuses.

4°/ Electricité -

Aucun d'entre vous n'a à prendre d'initiative dans ce domaine qui relève directement de moi. Vous devez même vous opposer à toute tentative de sabotage qui n'émanerait pas du Département.

5°/ Téléphone -

Depuis plus de 6 mois, vous avez vos ordres; ils n'ont pas changé et vous avez toujours à détruire les lignes dont vous trouverez le détail à l'annexe.

6°/ Barrages moutiers -

Vous générerez considérablement les convois de l'ennemi en multipliant les destructions, abattis, barricades non battues par une arme anti-char ou automatique. Le plan que vous trouverez à l'annexe et qui vous est déjà connu, est un minimum, mais je compte beaucoup que vous le dépassez. Je vous laisse le soin de décider si les barricades prévues pour l'intérieur des agglomérations seront ou non construites. Entout cas, elles ne devront pas être défendues si les agglomérations ne sont pas évacuées par les civils.

7°/ Autres Opérations Militaires -

Mes instructions antérieures concernant :

- la destruction du fléchage des routes,
- " des postes d'observation
- " des P.C. ennemis

demeurent inchangées. Par ailleurs, dans chaque arrondissement se présentent des cas particuliers auxquels vous avez à donner une solution. Je ne veux pas que vous attaquiez un gros objectif, tel le dépôt d'armes du Ménil-Brout, mais je vous demande instamment d'organiser le harcèlement de l'ennemi de telle manière qu'il ne puisse être accédé régulièrement par route à ses dépôts. D'une manière plus générale, avec ceux de vos hommes qui ne seront pas pris au plan vert, au tortue, ou au B.O.A; efforcez-vous d'organiser la paralysie des communications routières allemandes, mais n'acceptez pas le combat.

Je vous prie de me faire connaître vos intentions concernant les cas particuliers (mais pas vos projets d'embuscades sur toute).

8°/ Ravitaillement -

Vous avez constitué des stocks : je vous prie, sauf circonstances spéciales, de cesser vos achats. Ordonnez votre stockage en fonction des terrains de parachutage de vos arrondissements puisqu'ils vous serviront de terrains de ralliement.

9°/ Corps franc Départemental -

Vous connaissez l'existence de ce Corps qui n'a pas encore été sérieusement utilisé. Ce C.F. sera amené à proximité de mon P.C. (dont je vous communiquerai ultérieurement l'emplacement). La question m'ayant été posée, je vous précise que, quel que soit l'emplacement où séjourne ce corps il n'est jamais sous les ordres des chefs locaux, mais seulement sous les miens. En conséquence, vous n'avez, ni à entrer en rapport avec lui, ni à fournir quoi que ce soit. Actuellement et exceptionnellement, les effectifs me paraissant insuffisants, j'accepte l'incorporation d'éléments dont me garantiriez la valeur.

INSTRUCTIONS DIVERSES -1°/ Armes -

Je n'ignore rien de l'insuffisance de vos armements, mais je tiens à vous faire savoir qu'il ne dépend pas de moi qu'il vous soit donné davantage. Depuis ma prise de commandement, je n'ai cessé de harceler le Commandement et le peu que j'ai obtenu par des moyens variés, représente plus que le total des armes réparties dans les départements du Calvados, de l'Orne de la Sarthe, de la Mayenne et de la Manche. En conséquence, ne comptez plus recevoir grand chose désormais. Par ailleurs, il faut vous hâter de prendre les lots qui vous sont affectés et ne pas traîner pendant des mois: tout le dispositif doit être en place pour le 15 Mai.

2°/ Un cours d'utilisation des explosifs va être fait au Corps franc ! à partir du 15/5, un instructeur vous sera affecté pour les mitrailleuses et les explosifs, comme vous en avez plusieurs fois exprimé le désir. Vous voudrez bien l'employer immédiatement, lui faire confectionner des charges pour vos équipes plan vert, donner un minimum de connaissances à quelques-uns de vos hommes et le renvoyer à son stationnement habituel. L'hébergement et les transports de cet instructeur vous incombe.

3°/ Il est nécessaire que vous organisiez plus sérieusement votre système de liaison avec ARGENTAN. Vous avez maintenant des crédits suffisants pour ne plus être gênés par une question d'argent.

D'autre part, il devient nécessaire que vous déterminiez l'emplacement de vos P.C. Le mien sera établi vraisemblablement dans la région TANVILLE - LA LANDE-de-GOULT - LA BELLIÈRE. Prévoyez vos liaisons en conséquence.



J'ai la tristesse de porter à votre connaissance la mort d'un de nos meilleurs hommes, atteint au cours d'une opération de transport d'armes. Vous comprendrez que je ne vous donne pas de détails par écrit, mais seulement la proposition de citation à l'ordre de l'Armée par moi, faite en l'honneur d'un beau soldat, déjà prisonnier évadé :

" " X..... Y..... Soldat des F.F.I. d'une exceptionnelle bravoure, volontaire pour toutes les missions périlleuses au cours desquelles il a fait, par son cran, l'admiration de ses camarades. A participé à de multiples opérations de réception et de transport d'armes. Dans la nuit du 27 Avril 1944, a été blessé mortellement alors qu'il venait de forcer un barrage ennemi et a demandé qu'on l'abandonne sur la route pour éviter à son équipage le danger de le transporter à l'hôpital

ANNEXE IPLAN TORTUEEmplacement des armes anti-chars

1 COUPTRAIN (Mayenne) Route ALENCON-DOMFRONT, sortie est du bourg, dans le ravin à 800 mètres Est.

2 DOMFRONT Route CAEN-ANGERS, sortie Nord-Ouest de la Ville, lieu dit "Le Pont de Caen".

3 DOMFRONT Route ALENCON-DOMFRONT, à 4 kms. de la ville (ou à Juvigny-sous-Andaine).

4 DOMFRONT Route La FERTE-MACE-DOMFRONT, bois à 3 kms de la Ville au Carré-four de la route de Champsecret.

5 FLERS Route CAEN-ANGERS sortie Nord de la ville
route T

- 6 FLERS Route Tinchebray-Gondé-s/Moiresau, près de la voie ferrée entre St-Pierre d'Entremont et Montsecret.
 7 LA CARNEILLE - Route Domfront-malaise, sortie Nord du Village.
 8 PUTANGES Route La Ferté-Macé-malaise, sortie Nord du bourg, à Mont-Breuil.
 9 ARGENTAN Route Caen-Le Mans, bois à la limite du Calvados.
 10 ARGENTAN Route Argentan-Vimoutiers, bois de Villedieu-les-Bailleul.
 11 Le BOURG-St-LEONARD, route Argentan-Gacé, carrefour de la route de Paris
 12 MACE Route HONFLEUR-LE MANS, côte des Burets, 5 kms. N. de GACE.
 13 GACE Route Rouen-Le Mans, côte de St-Evroult-De-Montfort et bourg de St-Evroult, poste double point essentiel.
 14 GACE Route de La Ferté-Bresnel, au Carrefour de D14 avec la route de Laigle (1er poste).
 15 GACE Route Gacé-Laigle au carrefour de cette route avec D.14 (2nd poste).
 16 St-HILAIRE-s/RISLE Route Paris-Granville, 1 km sortie Est, gros poste.
 17 MOULINS-la-MARCHE Route Alençon-Laigle, en forêt de Bonsmoulins.
 18 TOUROUVRE, Route Paris-Brest, poste double au passage à niveau sis à 8 kms. de Mortagne près du Gué à Pont. (Il a été jugé impossible de tenir le carrefour de Ste-Anne).
 19 BOISSY-MAUGIS, Route Mortagne-Nogent-le-Motrois (ne sera peut-être pas placé).
 20 NOCE Route Bellême-Nogent, dans la côte dite de La Madeleine.
 Si de nouvelles livraisons de matériel sont faites, d'autres routes, surtout au N-E. recevront des équipes fortues.

ANNEXE II

Tableau des centres de parachutage du B.O.A.

I RANDONNAI	Pour 3 terrains très espacés. Equipe à fournir par LAIGLE .
2 VILLERS-en-OUCHE	2 " rapprochés "
3 ECHAUFFOUR	3 " . . . espacés " . . . "
4 LE SAP	I " Permanent" très grosse équipe à fournir par LAIGLE et ARGENTAN-VIMOUTIERS .
5 MORTREE	2 terrains rapprochés. Equipe à fournir par ARGENTAN.
6 AUNOU-s/ORME	I " "
7 AUNOU-le-FAUCON	I " "
8 TRUN	I " "
9 PUTANGES	I " "
10 RANES	I " "
II TANVILLE	I " "
12 St-HONORINE-LA-CHARDONNE	I terrain "
13 FORET-de-MONHAYE (Mayenne)	I " "

ANNEXE III

Tableau des fils téléphoniques à saboter .

I°/ Câble sous-terrain CAEN-LE MANS par La Forêt d'ECOUVES .

Rupture par explosion en forêt d'ECOUVES, de part et d'autre de La Croix de Médavy .

2°/ Câbles aériens liés aux voies ferrées.

La destruction est prévue à l'entrée des "Guérites et des principales têtes de lignes". Les guérites seront détruites chaque fois que le sectionnement à l'entrée sera impossible. Si l'opération téléphonique, se révèle devoir être trop coûteuse, faire opérer la destruction le long de la voie ferrée à bonne distance.

A/ ALENCON : Guérite, Sortie Nord de la gare à la bifurcation des lignes ALENCON-ARGENTAN et ALENCON-MORTAGNE .

Tête de ligne de "Domfront" sortie N-O. de la gare au P.N. de la route de Sées .

Tête de L. de "Courteille I" au P.N. sortie Sud de la gare .

" de "Courteille II" à 150m. du précédent

" du Chapeau-Rouge, route de Bretagne, sortie O. de la Ville entre les deux postes à essence .

" Valazé, rue de la demi-lune .

B/ ARGENTAN - Guérite, sortie N-O. de la gare .

Tête de L. de Ste-Anne, embranchement de CAEN.

C/ PLERS - Guérite, derrière la gare des marchandises ,

Tête de L. de La Selle-la-Vierge, à l'embranchement de Dom-front .

D/ LA FERTE-MACE- Guérite à la bifurcation de Couterne .

E/ LAIGLE - Guérite derrière la gare, sortie O.

F/ BOISSY-MAUGIS- Tête de L. à la gare .

3°. CABLES ARRIVÉS ROUTIERS DE SECOURS -

ALENCON-DOMFRONT .

" LA FERTE-MACE .

" LAIGLE .

" ARGENTAN .

" LE MANS .

ANNEXE IV

Tableau des principales destructions à opérer sur les grandes routes du département.

I - ROUTES PARIS-BREST et PRE-en-AIL-DOMFRONT -

- 1 ST-MAURICE-les-CHARPONCEAUX - barricades .
- 2 LA VENTROUZE - abattis à 3 kms de Ste-Anne .
- 3 " " " " " I km (virage)
- 4 STE-ANNE dans la descente vers MORTAGNE .
- 5 LE GUE-à-PONT barricades .
- 6 PASSAGE A NIVEAU à 8 kms de MORTAGNE - barricade et Arme Anti-Chars .
- 7 " de La Jarretière " .
- 8 MORTAGNE - barricade au ravin à l'entrée de la Ville .
- 9 BOEGE - destruction du pont sur l'Erdre .
- 10 LE MESLE-s/SARTHE - barricade au pont à l'entrée Est .
- 11 " " " " " destruction dans le bois et le virage à 1 km .
- 12 VALFRAMBERT bel abattis près le Château d'Haché .
- 13 " " " " " abattis-barricade au petit pont de la Palotte .
- 14 CONDE-s/SARTHE " " " " " à Vervaine .
- 15 " " " " " au Pont-Percé .

- 16 - CONDE-sur-SARTHE - abattis-barricades dans la côte de Pacé .
 17 - St-DENIS-s/SARTHON- P.N. à 2 kms. Est. barricade dans le virage.
 18 - LA LACHEILLE - plusieurs abattis dans la côte de l'Entillièvre.
 19 - PRE-en-PAIL (Mayenne) virage à 3 kms. Ouest, barricade .
 20 - C DUPTRAIN " - ravin à 800m. Est, barricade et Arme Anti-Chars
 21 - MEHOU DIN " - destruction du pont routier et du pont ferroviaire
 22 " - ravin à 1 km. Ouest, barricade-abattis .
 23 - JUVIGNY-s/ANDAINE - (ou DOMFRONT) Arme Anti-Chars .

Après Juvigny, essayer quelques abattis, mais je n'ignore pas que la route est très défavorable jusqu'à DOMFRONT.

II - ROUTE PARIS- GRANVILLE

- I - Destruction (ou obstruction) du pont sur l'iton à CHANDAI.

2 - Laigle - abattis dans la forêt .

3 - " - barricades sur de Bécanne .

4 - Rai - Entrée Est, barricade .

5 - Aube - " "

6 - St-Hilaire - barricade et Arme Anti-Chars .

7 - Le Merlerault:abattis dans la grande côte à l'Est .

8 - Nonant-le-Pin:ne pas essayer de tenir le grand carrefour, mais abattis à la sortie O. près Le Haras de Montaigu.

9 - La Cochère - barricade au Pont de l'Ure .

10 - " - abattis dans le bois près du pont .

II - Le Pin-au-Haras - barricade près Le Haras .

I2 - Silly-en-Gouffern-sortie O.abattis .

I3 - Argentan - sortie O. barricade aux petits points .

I4 - Ecouché - destruction ou obstruction des 3 ponts routiers et ferroviaires .

I5 - St-OUEN-s/Maire- destruction du pont sur le chemin de fer .

I6 - St-Hilaire-de-Briouze : abattis .

I7 - Briouze - barricade sous le Ponth de Pointel.

I8 - " " " de la sortie O.

I9 - Ste-Opportune-abattis près Le Jardin .

20 - Durcet - grande barricade(ravin,étang,marécage et virage avec arbre)

21 - Flers - petites barricades-abattis,du Buisson au Cihetière.

22 - La Lande-Patry- abattis dans les innombrables virages boisés de la route.

23 - " " " "

24 - Landisacq " " "

25 - " " " "

26 - Finchebray - barricade au ravin-virage à 3,5 km Est.

27 - " " " à 1,8 "

III - ROUTES ROUEN-BERNAIS et HONFLEUR-LISIEUX au MANS par GACHE & ALÉNCON

- A 1 Chaumont - abattis en forêt .
A 2 St-Evroult-de-Montfort/Gasé : série de virages avec arbres, double grou-
A 3 " " pe anti-chars, 1er obstacle du département
B 4 Vimoutiers - destruction du second pont de chemin de fer, ~ kms. Sud.
B 5 Les Burets - grands abattis dans les virages, Arme anti-chars .
B 6 Mardilly - petit abattis .
B 7 Gacé - entrée N. destruction du petit pont près le P.N.
B 8 La Castelle - abattis dans les virages

- C 9 - Marmouillé - barricade du pont sur le Don .
CIO - Sées " en ville près la Cathédrale .
CII - St-Gervais-du-Perron - 500m. entrée N. barricade du virage et la dérivation.
CIZ - " " - barricade du pont .
CIS - Valframbert- abattis dans la côte de Londeau.

IV - ROUTE CAEN-ANGERS

- I St-Georges des Groseillers : Arme anti-chars ;
2 Le Châtelier - barricade près du pont de bois de la Mine.
3 " " du pont à 3 kms. Sud .
4 Domfront - Pont de CAEN, barricade et Arme anti-chars
5 " - Pont de Caen, barricade du ravin le long de la voie ferrée .
6 " - sortie sud-Ouest, route de Passais, barricade au 2nd.PN
7 " " Sud, abattis sur la route d'Ambrières .

V - ROUTE ARGENTAN-LA FERTE-MACE

- I Rances - abattis à la forêtterie .

VI - Route ALENCON-FLERS par LA FERTE-MACE

- I - Livais - abattis en forêt d'Ecouves .
2 - Carrouges - sortie N-O , abattis dans les virages de la descente .
3 - Joué-du-Bois- barricade du pont à 2 kms O .
4 - St-Maurice-du-Désert : abattis dans la côte du cimetière .
5 - La Sauvagère - 1 km. sortie O. abattis-barricade dans la côte .
6 - La Coulonche - barricade au carrefour I.C.B G.C.IB .
7 - La Ferrière - " dans le bourg.
8 - " - " dans la descente de la sortie N.
9 - La Selle-la-Morge " au passage à niveau ou au Calvaire .

VII - ROUTES ALENCON-LAIGLE et ALENCON-Ste-GAUBURGE

- I - Essai - barricade dans le grand virage du bourg .
2 - Courtomer- entre les 2 Routes et le bourg, deux petits abattis dans les dépressions .
3 A. " - 3 kms. sortie est, barricades dans les virages .
5 A. Mahéru - abattis dans la côte de Tillières .
6 A. Mouline-la-Marche : barricades dans les virages précédant le bourg.
7 A. " : abattis et Arme Anti-Chars en forêt de Bonsmoulins
8 B. Ferrière-la-verrerie : abattis dans les virages de la côte .

VIII - Route GACE-MORTAGNE-BRILLEME

- I - Orgères - barricade-abattis dans le grand virage.
2 - Mchaufour " au P.N.
3 - Ste-Gauburge " "
4 - " - destruction du pont du chemin de fer, 2 kms s,
5 - B. Pin-la-garenne - barricade dans la traverse du bourg.

- 6 BELLEME - abattis à la sortie S. de la forêt .
7 " " barricade au Znd. passage à niveau au N. de Bellême .

IX - ROUTE BELLEME-MOGENT-le-OTROU *

- I Sérigny - abattis dans la descente .
2 Dame-Marie - " les virages et barricade avant le calvaire .
3 Nocé - " et barricades avec Arme Anti-Chars, dans la bête de La Madeleine .

X - ROUTES GACE-LAIGLE et GACE-LA FERTE-PRESNEL

- I St-Evroult-de-Barenton - obstruction complète du carrefour N.138 G.C.13 et de la petite route allant directement de St-Evroult à G.C. 13. Gros groupe anti-char sur la route de Mouen .
2 " et La Trinité-des-Laitiers : double barricade et Arme anti-Chars sur chacune des routes G.C.13 et G.C.14.
3 St-Evroult-N-D-du-Bois - abattis dans la traverse de la forêt .

XI - ROUTES LAIGLE-EVREUX et LAIGLE-GRBEC

- I Laigle - sortie N. obstruction du carrefour des 2 routes .

XII - ROUTE CHANDAI-CHENNEBRUN (Eure)

- I Gournay - abattis et barricades aux entrées N. et S. du village .

XIII - Route ALENCON-MORTREE

- I Tanville - 3 kms. d'abattis en bouvées, de part et d'autre de la Croix de Médavy, le long du câble téléphonique sous-terre qui sera détruit sur le même parcours .

XIV - Route LA FERTE-MACE-DOMFRONT

- I Domfront - abattis et poste anti-chars, si possible au carrefour de cette route avec G.C. 52, après la maison forestière .

XV - Route TINCHEBRAY-DOMFRONT

- I Tinchebray - sortie S. abattis avant et après le carrefour de Ger .
2 St-Cornier - entrée N. abattis .
3 " - 1 km. S. "
4 Lonlay-l'Abbaye - abattis dans la descente 1 km. avant le bourg .

XVI - Route DOMFRONT-FALAISE -

I Montsecret - barricade et Arme anti-chars au P.M. avant St-Pierre-d'Entremont .

XVII - Route DOMFRONT-FALAISE -

I La Carneille - sortie N., barricade et Arme anti-chars .
2 Taillebois - abattis et " sortie ".
3 Ségris-Fontaine " " "

XVIII - Route LA FERTE-MACH - FALAISE -

I Putanges - barricade et Arme anti-chars à Pont-Ecrepin, sortie N.

XIX - Route SEES-CAEN -

I Sées - barricade au pont de chemin de fer (peut-être détruit)
1 km. N. de Sées .
2 Occagnes - destruction du pont de Brévaux (ou obstruction très difficile).
3 Nécy - abattis et Arme anti-Chars dans le bois de st-ANDRE.

XX - Route VIMOUTIERS-LA FERTE-FRESNEL

I Ticheville - abattis et barricade sur et avant le pont du chemin de fer
2 " - " dans la côte sortie est.
3 Le Sap - barricade dans le village.

XXI - Route ARGENTAN-GACE

I Le Bourg-st-Léonard - Arme anti-chars près du carrefour avec N.24bis.

XXII - Route ARGENTAN-VIMOUTIERS

I Bailleul - abattis, barricade et arme anti-chars en forêt de Gouffern.

XXIII - Route Mortagne-La LOUPE

I St-Mard-de-Réno - série d'abattis tout au long de la route et spécialement de part et d'autre de la maison forestière, en forêt de Réno .
2 " " "
3 " " "
4 St-Victor-de-Réno - " "
5 Longny-au-Perche - barricade 1 km entrée O.

XXIV - Route MORTAGNE-MOGENT-le-MOTROU -

I Boissy-Maugis : barricade et Arme anti-chars.

XXV - Route LA FERTE-BERNARD - LONGNY-au-PERCHE

I Rémalard : abattis sur 3 kms. en forêt de Freulemont, du châtel de Voré à l'entrée de Moutiers-au-Perche.

La perte d'un tel document serait irréparable. Par ailleurs, il ne doit être communiqué à vos sous-ordres que dans une stricte mesure où il les concerne. Je vous prie de m'en accuser réception par votre premier courrier.

GERARD.